

Modification de la loi sur le logement (LOG)

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 20 septembre 2024 relative à la procédure de consultation susmentionnée nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Notre autorité est favorable à cette proposition de modification de loi qui a pour but de fixer et de contrôler les loyers des logements d'utilité publique, soutenus par la Confédération, sur la base des coûts, pendant la durée de l'aide fédérale.

En vous remerciant de l'attention portée au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 11 décembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND